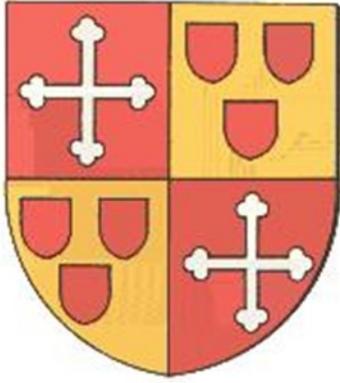


Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT



Février 2025
N°251

<http://ville-houssen.over-blog.fr>



IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda février - mars 2025

Mardi 11 février 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Mardi 18 février 2025, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du sang

Samedi 22 février 2025, à 14h00, Verger communal rue d'Ostheim : Taille d'arbres fruitiers à demi-tiges

Vendredi 07 mars 2025, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Mardi 11 mars 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions des enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle (nés en 2022) et des enfants nouvellement arrivés sur la Commune se dérouleront en Mairie du 10 février 2025 au 07 mars 2025, soit sur RDV, au 03.89.41.11.85., soit par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-houssen.fr.

Un formulaire de pré-inscription sera alors à compléter et à nous retourner, accompagné d'une copie de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

Les admissions définitives à l'école se feront :

Ecole maternelle :

Les jeudis 06 mars ou 27 mars 2025, **UNIQUEMENT SUR RDV** auprès de Mme MOREIRA, Directrice, au 03.89.23.50.26.

Ecole élémentaire :

Les lundis 19 mai ou 26 mai 2025, **UNIQUEMENT SUR RDV**, auprès de M. PANKUTZ, Directeur, au 03.89.23.21.22 (appel téléphonique uniquement les lundis).

Pour la journée d'admission à l'école, il faudra se munir :

- du certificat remis lors de la pré-inscription en Mairie,
- du carnet de vaccination de l'enfant,
- éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles,

à l'exception des élèves entrant au CP qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école élémentaire (sans inscription préalable en Mairie).



JOB D'ÉTÉ



Tu es étudiant(e) et cherche un job cet été pour financer tes études ? Tu es houssenois(e), majeur(e), volontaire, curieux(se) ?

Comme chaque année, la Commune de Housсен recrute des contractuels (2 par mois) pour intégrer le service technique communal pendant la période estivale (juillet, août).

Tu contribueras à l'embellissement de la commune en participant à l'entretien de la voirie et des espaces verts, à l'arrosage, ou encore à l'entretien des bâtiments communaux.

Si tu es intéressé(e), dépose sans plus attendre ta candidature (lettre de motivation + CV) en Mairie ou par courriel : accueil@mairie-houssen.fr.

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 09 JANVIER 2025**

PROJET D'ACQUISITION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la maison sise 2 Place du 18 Juin, section 04 parcelle 85, va être mise en vente prochainement.

L'acquisition de ce bien immobilier est un projet de longue date car son emplacement à proximité immédiate de la salle des fêtes et de l'école est plus que stratégique.

Madame le Maire a rencontré le propriétaire et a pu visiter cette maison sur trois niveaux (combles partiellement aménagés incluses), qui date des années 50, d'une surface de 170 m² environ sur une parcelle de 7,61 ares.

L'état d'entretien du bien est vétuste. De nombreuses fissures sont visibles sur les murs et les plafonds. Des travaux importants sont à prévoir : électricité, isolation, plomberie, chauffage entre autres. La charpente paraît saine. La couverture est en état correct. La toiture à quatre pans est non isolée. La façade extérieure est en état très moyen. Le bien dispose d'une cour pavée, avec une ancienne fosse septique et un jardin. La propriété est clôturée.

Le propriétaire, Monsieur Hubert KIENLEN, propose de vendre ce bien immobilier pour 230 000,00 € TTC hors frais de notaire.

Madame le Maire rend compte de l'avis du Domaine qui a visité l'immeuble le 14 novembre 2024. La valeur vénale du bien est arbitrée à 215 000,00 €, hors taxe et hors droits, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur l'acquisition éventuelle de ce bien qui pourrait permettre de développer les services à la population.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

Vu les articles L. 1311-9 à L 1311-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 18 novembre 2024,

DECIDE d'acquérir ce bien immobilier, sis 2 Place du 18 Juin à Housсен, au prix proposé par le propriétaire, soit 230 000,00 € TTC hors frais de notaire,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'acquisition par acte notarié de cet immeuble et à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

DIVERS

Population INSEE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

Population municipale : 2 358 habitants

Population comptée à part : 39 habitants

Population totale : 2 397 habitants.

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 287 (source INSEE 2021)	Octobre 2024	Novembre 2024	Janvier 2025
Femmes	41	42	38
Hommes	47	44	40
Total	88	86	78
Demandeurs d'emploi indemnissables	70	68	67
Demandeurs d'emploi non indemnissables	18	18	11



COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité :

- Jeudi 13 février 2025, de 08h30 à 11h30 : 7 rue du Kreuzweg, et 5, 25 rue de la Croix
- Jeudi 06 mars 2025, de 07h30 à 09h00 : Rue du Rosenkranz

ENEDIS informera directement l'ensemble des particuliers et professionnels de la Commune qui seront touchés par la coupure.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure de début de la coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, ENEDIS rappelle que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur, ...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général ENEDIS en le positionnant sur 0.

Merci de votre compréhension.



SEMAINE CITOYENNE OSCHTERPUTZ DU 31 MARS AU 04 AVRIL 2025

À LA ROSELIÈRE MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES - KUNHEIM

À l'instar de nombreuses initiatives de nos municipalités qui organisent une journée citoyenne, nous vous proposons de participer, selon vos disponibilités*, à la 7^e semaine citoyenne de La Roselière qui se déroulera du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2025.

* Vous pouvez accorder à cette semaine citoyenne, quelques heures, une journée, ou plus, à votre convenance et en fonction de l'agenda des ateliers proposés (voir verso) et des propositions de l'équipe d'accueil.



DIVERS ATELIERS VOUS SONT PROPOSÉS

2025

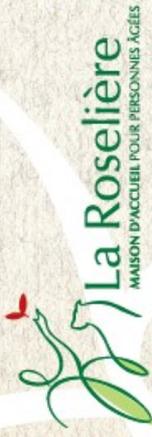
TOUTES CES ACTIONS SE FERONT ÉVIDEMMENT DANS LE RESPECT DE LA VIE DES RÉSIDENTS.

Cette semaine citoyenne sera le moyen de découvrir « de l'intérieur » La Roselière et de contribuer de manière concrète au mieux-être des résidents. C'est dans l'échange et dans le don de soi aux autres – notamment aux personnes en situation de dépendance – que se développent de nombreuses richesses humaines qui seront le fil conducteur de cette semaine citoyenne.

Chaque demi-journée débutera par un café d'accueil des nouveaux bénévoles, temps convivial pendant lequel seront dispensées des informations gérontologiques à propos de la maison de retraite ainsi que de ses résidents.

Personne à contacter pour obtenir plus d'informations et pour l'inscription :
Muriel JENNY,
Attachée de Direction
03 89 78 89 21
murieljenny@roseliere.fr

Retrouvez-nous sur la page Facebook de La Roselière de Kunheim et sur le site de La Roselière www.roseliere.fr



4 rue Jules Verne - 68320 KUNHEIM
TÉL. 03 89 78 81 81 - FAX 03 89 78 81 80
Site internet : www.roseliere.fr



Libération HOUSSEN !

VIN CUVÉE LIBÉRATION HOUSSEN EDITION LIMITÉE

Les libérateurs ont laissé derrière eux quelques bouteilles après leur passage ! Nous vous proposons de pouvoir acquérir ces précieux flacons, en éditions limitées et soigneusement sélectionnées, aux couleurs de la Libération Housсен.

Crémant, Blanc de Blancs - Domaine de l'Ecole de Rouffach
> 10,50€ la bouteille

Pinot Gris, Côte de Rouffach - Domaine de l'Ecole de Rouffach
> 10,50€ la bouteille

Pinot Noir - Vins Marschall à Housсен
> 8,50 € la bouteille

Pour ce faire, vous pouvez nous écrire via la rubrique contact du site web : <https://liberation-housсен.fr/contact/>

Par téléphone : Sébastien - 06 87 20 80 44

ENQUÊTE STATISTIQUE

VÉCU ET RESSENTI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Pour répondre à de nombreuses questions qui animent le débat public, le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) réalise une enquête statistique nationale sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité auprès des personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Quelle proportion de la population française a déjà subi des vols ou des agressions ? Quelles sont les caractéristiques du sentiment d'insécurité en France ? Quelles différences en France entre les femmes et les hommes en matière de sécurité ? Quelle est l'opinion des Français sur l'action de la police et de la gendarmerie ?

Interroger directement les habitants sur la façon dont ils perçoivent leur cadre de vie et sur les faits de délinquance qu'ils ont pu subir est essentiel pour évaluer la qualité de leur environnement et l'insécurité ressentie sur le territoire.

L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des **diagnostics qualitatifs et quantitatifs précis en matière de sécurité intérieure, à la fois à l'échelon local et national**. Les conclusions issues de l'enquête permettront d'adapter l'action des pouvoirs publics pour **mieux protéger la population et mieux prendre en charge les victimes**.

Afin de refléter fidèlement la diversité des situations vécues sur le territoire, un échantillon de 200 000 personnes représentatif de la population française a été constitué aléatoirement par l'INSEE. Il est indispensable que toutes les personnes sélectionnées participent à l'enquête. Si vous êtes l'une d'entre elles, **vous pouvez répondre au questionnaire en ligne en allant sur le lien suivant** : https://www.enquetevrs.fr/wp-login.php?redirect_to=/profil_url.

L'enquête sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS) est **une enquête, à caractère obligatoire, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique** par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). La collecte de l'enquête a été confiée à l'institut de sondage Ipsos par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

Comme la loi en fait l'obligation, les réponses à l'enquête resteront strictement confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement des statistiques générales.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site internet de l'enquête www.enquetevrs.fr. un service d'assistance dédié sera disponible pour les enquêtés par téléphone au 0 800 942 589 (n° gratuit disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h, heure de métropole) ou par mail à l'adresse contact@enquetevrs.fr durant toute la durée de collecte.



Des poules pour réduire les déchets

Règlement de participation pour la mise à disposition de deux poules pondeuses

Colmar Agglomération, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, s'engage dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace pour les accueillir, un couple de poules pondeuses.

Des poules rousses sont proposées à l'adoption.

S'agissant d'un élevage d'animaux vivants, seuls pourront accéder au dispositif soutenu par Colmar Agglomération, les foyers réunissant un certain nombre de prérequis dont le principal est l'équipement nécessaire à l'accueil et au bien-être des poules.

Un même foyer ne pourra par ailleurs avoir **accès au dispositif** que **tous les 2 ans au maximum**.

Article 1 : Conditions matérielles d'accueil

Pour accéder au dispositif, seuls les foyers pouvant garantir les conditions d'élevage suivantes seront éligibles :

- posséder ou s'engager à faire l'acquisition d'un **poulailler** garantissant l'élevage de l'animal dans des conditions optimales, et ce avant la date de mise à disposition des poules ;
- ne pas être contraint par un règlement d'urbanisme, de lotissement ou de copropriété interdisant l'élevage de poules (*à noter que l'élevage d'animaux sur les terrains de l'association des jardins familiaux de Colmar est interdit, conformément à leur règlement*) ;
- disposer d'une **surface extérieure** assez grande pouvant accueillir un élevage. L'emprise au sol réservée au poulailler et à l'enclos devra être de **4 m² minimum par poule détenue**.

Tout élevage sur balcon sera interdit.

Article 2 : Pratique de l'élevage

Les foyers bénéficiant de la mise à disposition des poules par Colmar Agglomération devront :

- suivre les préconisations d'élevage fournies dans le **Guide de l'adoptant** ;
- nourrir quotidiennement les poules : outre les déchets organiques, apporter un complément de nourriture constitué par un mélange de graines ;
- mettre de l'eau à disposition des poules et la changer quotidiennement ;
- stocker la nourriture dans des récipients hermétiques pour éviter la prolifération des rongeurs ;
- désinfecter les installations périodiquement ;
- nettoyer le poulailler toutes les semaines en évacuant les fientes, soit dans la poubelle brune de collecte des biodéchets, soit dans un composteur, voire par apport direct sur plantations ou espaces verts (en quantités limitées et en mélange) ;
- fermer le poulailler à la tombée de la nuit pour éviter la prédation de l'élevage ;
- garantir, en cas d'absence prolongée, le suivi de l'élevage par la déclaration de l'identité d'une personne relais ;
- apporter aux poules l'attention et les soins nécessaires en cas de maladies ;
- **s'engager à garder les poules en vie pendant une durée minimale de deux ans** ;
- ne pas prendre de coq.

Article 3 : Conditions d'accès au dispositif

Le dispositif est ouvert à tous les habitants de Colmar Agglomération **à raison d'une seule demande par foyer**.

Afin de garantir les conditions d'élevage décrites précédemment, seuls les foyers pouvant satisfaire toutes les conditions énoncées aux articles 1 et 2 pourront bénéficier du dispositif.

A cet effet ils devront transmettre le **formulaire de candidature** visant à vérifier l'éligibilité du demandeur. Si nécessaire, il devra pouvoir accepter le principe d'une visite préalable d'un agent de Colmar Agglomération.

Article 4 : Responsabilité de la conduite de l'élevage

Seul l'usager sera responsable des conséquences de la pratique de son élevage. A la remise des poules, les documents suivants lui seront remis :

- un guide pratique pour l'élevage des poules (**Guide de l'adoptant**) ;
- un contrat d'adoption qui formalisera la dotation en poules ainsi que les principaux engagements du bénéficiaire.

Par ailleurs, les bénéficiaires s'engagent à se soumettre à la réglementation sanitaire en vigueur et notamment aux mesures relatives à la lutte contre l'influenza aviaire.

Où retirer le dossier de candidature ?

- dans votre mairie ;
- au service gestion des déchets - 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar ;
- sur le site internet de Colmar agglomération : <https://www.agglo-colmar.fr/poules>.

Où déposer le dossier de candidature ?

- en mairie ou au service gestion des déchets de Colmar agglomération, 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar (**format recto-verso**) ;
- par mail à l'adresse poules.dechets@agglo-colmar.fr (**format pdf en un seul fichier**).

Date limite de dépôt des dossiers : 14 mars 2025

Périodes de distribution :

Poules rousses : fin mai, début juin 2025



S'johr häft - édition 2025 - RAPPEL

La Commune de Houssen compte sur vous pour agrémenter la nouvelle édition de notre bulletin annuel, qui retrace les différentes manifestations et activités du village, les moments de bonheur, ...

EVENEMENTS DE L'ANNEE 2024

Nous publions dans le journal les photos :

* Des bébés

(merci d'indiquer les noms, prénoms, date de naissance du bébé) ;



* Des mariés

(merci d'indiquer les noms des mariés et la date du mariage) ;

* Des pacsés

(merci d'indiquer le nom des pacsés et la date du PACS).

Nous publions également éventuellement les photos ou textes que vous jugerez intéressants de partager dans cette nouvelle édition du S'johr häft.

Les textes, photos, documents, ..., sont à transmettre de préférence par courriel aux adresses électroniques suivantes : accueil@mairie-houssen.fr et en copie à mairiehoussen@yahoo.fr avec les précisions utiles, ou à nous déposer directement en Mairie sur clé USB.

ATTENTION : Ces éléments devront nous parvenir avant le **23 février 2025, dernier délai**.

TAILLE D'ARBRES FRUITIERS À DEMI-TIGES



La société d'Arboriculture du Ried Brun et Environs procèdera :

Samedi 22 février 2025 à 14h00

à une démonstration de taille d'arbres fruitiers à demi-tiges au verger communal, rue d'Ostheim.

Vous êtes tous les bienvenus !

DON DU SANG

UNE COLLECTE DE SANG EST PRÉVUE

MARDI 18 FÉVRIER 2025,

DE 16H30 À 19H30

À LA MAIRIE, 13 RUE PRINCIPALE.



VENEZ NOMBREUX !